

AVIS : Merci au Webmestre du site de la Mairie de Monchy Lagache (qui se reconnaîtra) de respecter mon droit intellectuel de mise en page du présent document et de ne pas le copier sans honte, ni vergogne, comme celui du 04 avril 2014 par exemple ! Pas beaucoup d'amour propre...

Commune de MONCHY- LAGACHE -80200-

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du mardi 22 avril 2014 à 20heures30

SOUS RESERVE D'APPROBATION A LA PROCHAINE REUNION

Présents: P.LEVERT- Y.BRESOUS- J.HAPPE- D.RIGOLIN- JC.ISTE- O.BLERIOT- A.BORRUECO-R.CAILLEUX- M.CAPON- P.DUPONT- P.GOURLIN- JB.GRU- E.HUBERT- E.PIST- D.WILLEMANN-M.MATHIEU, Trésorier Municipal (dont l'arrivée est prévue vers 20h45 pour cause de réunion de budget dans un autre village juste avant la nôtre)-

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

Monsieur le Maire demande à ce que soit observée une minute de silence à la mémoire de Madame Lorenza VANHOEGAERDEN, mère d'Elisabeth BOURSIN, notre collègue Première Adjointe lors du dernier mandat.

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2014.

- M.CAPON demande qu'il soit fait état, à propos de sa candidature au poste de titulaire du Syndicat d'AEP, que cette dernière était souhaitée par JF.CARBONNAUX, Président sortant. Il est convenu par tous que cette précision avait bien été apportée avant le vote et que par là-même rien ne s'oppose à ce qu'elle figure au compte-rendu.
- J.HAPPE désire intervenir en réaction aux commentaires que M.CAPON met sur son site personnel en marge des comptes rendus du Conseil Municipal :certains termes sont discutés ou précisés alors, une omission sur le site est notée...J.HAPPE émet une proposition qui éviterait de retomber dans les travers de la fin du dernier mandat : il suffirait que le compte-rendu édité par le secrétaire de séance soit revu et corrigé le cas échéant par la Commission Communication, commission dans laquelle siège M.CAPON entre autres personnes, afin de le pré-valider avant la séance du Conseil Municipal suivant.
- M.CAPON soulève ce qui constitue à ses yeux un problème de fond : dans la mesure où le compte-rendu lui parvient, libre à lui de le transformer de manière informatique, ce travail produit devenant sa propriété intellectuelle et ne pouvant dès lors être transféré sur le site officiel de la Commune sans son autorisation. Il en est pris bonne note.

Tous ces sujets seront revus en Commission Communication.

Sous réserve de correction concernant le premier point, le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 22 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MATHIEU est arrivé. Monsieur le Maire le remercie de sa présence et tient à le complimenter pour sa grande disponibilité : c'est en effet la troisième fois en moins de huit jours qu'il se déplace à Monchy-Lagache pour y apporter son aide !

2/ BUDGET ET TAUX D'IMPOSITION 2014 :

- Proposition est faite de ne pas modifier les taux d'imposition communaux. En conséquence, le montant total des produits des quatre taxes est prévu à la somme de 410 197 €, comme détaillé ci-dessous:

AVIS : Merci au Webmestre du site de la Mairie de Monchy Lagache (qui se reconnaîtra) de respecter mon droit intellectuel de mise en page du présent document et de ne pas le copier sans honte, ni vergogne, comme celui du 04 avril 2014 par exemple ! Pas beaucoup d'amour propre...

Pour Mémoire taux 2013	Taux votés En 2014	Intitulé des taxes	Base d'imposition 2014	Produit fiscal attendu en 2014
14 ,91%	14 ,91%	Habitation	537 500	80 141€
19,13%	19,13%	Foncière bâtie	1 218 000	111 203€
23,42%	23,42%	Foncière non bâtie	93 100	21 804€
13,77%	13,77%	Contribution Foncière entreprises	1 431 000	197 049€
Total				410 197€

Les taux sont votés à l'unanimité.

- Monsieur MATHIEU présente le budget chapitre par chapitre.

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **935 350€**.

Côté dépenses : 319 564€ de charges à caractère général- 135 000€ de charges de personnel- 90 000€ d'atténuation de produits (versements sur FNGIR)- 110 000€ de charges de gestion, de cotisations-contributions et subventions- 6 200€ de charges financières- 500€ de charges exceptionnelles- 5 000€ de dépenses imprévues et 269 000€ de virement vers la section d'investissement.

Côté recettes : 4 200€ d'atténuation de charges- 4 400€ de produits des services 429 756€ d'impôts et taxes (dont 410 197€ de contributions directes; sans augmentation des taux d'imposition)- 119 265€ de dotations et participations-7 100€ d'autres produits de gestion courante- 5€ de produits financiers ; soit 564 726€ de recettes de l'année + 370 624€ d'excédent reporté.

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 369 420€.

Côté dépenses : reprise du déficit de fin 2013 de 98 484€- 263€ d'immobilisations incorporelles - 160 700€ de travaux et acquisitions- 74 000€ d'immobilisation en cours 12 000€ de remboursement d'emprunts- 20 000€ de prêt au budget lotissement et 3973€ de dépenses imprévues.

Côté recettes : 1 850€ de FCTVA- 98 484€ d'affectation des résultats- 269 000€ de virement de la section de fonctionnement- 86€ de subventions d'équipement versées au titre du FISAC (opération d'ordre).

Le budget est voté à l'unanimité.

Monsieur LEVERT remercie Monsieur MATHIEU pour son intervention.

AVIS : Merci au Webmestre du site de la Mairie de Monchy Lagache (qui se reconnaîtra) de respecter mon droit intellectuel de mise en page du présent document et de ne pas le copier sans honte, ni vergogne, comme celui du 04 avril 2014 par exemple ! Pas beaucoup d'amour propre...

3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS.

NOM DE L'ASSOCIATION	Montants votés en 2013. (pour mémoire)	Montants votés pour 2014.
Comité de jumelage	600	0
Gymnastique volontaire	600	600
Tennis club	400	400
Les Aînés ruraux	450	450
ADMR	650+50	700
Amicale des 2 étangs	600	600
Section des ACPG-CATM	300	300
Coopérative scolaire (OCCE)	1000	1000
Vie Libre	100	100
As. Valentin Haüy	50	50
Alcool Assistance	50	50
Comité des Fêtes	1000+500	1500
AJML	1000	800
Voyage scolaire ACPG	0	600
MTDA (Parents d'élèves)	100	200
Familles Rurales Athies-Ennemain	150	150
Epicerie 3S du canton de Ham	50	100
Somme totale	7650	7600

Les subventions ont été votées à l'unanimité ; JB. GRU n'a pas pris part au vote concernant le Tennis-Club dont il est le Président et M. CAPON n'a pas pris part au vote concernant le Comité des Fêtes pour la même raison.

Le Comité de Jumelage n'a pas sollicité de subvention dans la mesure où la visite des Amis de DUNZWEILER a été reportée d'un commun accord à l'année prochaine, à l'occasion du 30ème anniversaire qui se déroulera dans notre village.

L'AJML (Association des Jeunes de Monchy-Lagache) a demandé une baisse de sa subvention car elle prévoit moins d'activités pour cette année.

4/ NOMINATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR L'AMEVA :

R. CAILLEUX se porte candidat et est élu à l'unanimité.

AVIS : Merci au Webmestre du site de la Mairie de Monchy Lagache (qui se reconnaîtra) de respecter mon droit intellectuel de mise en page du présent document et de ne pas le copier sans honte, ni vergogne, comme celui du 04 avril 2014 par exemple ! Pas beaucoup d'amour propre...

5/ QUESTIONS DIVERSES :

P.DUPONT fait état d'un mail de Monsieur Thierry DUPARCQ à destination de la Mairie et dont il a été également l'un des destinataires. Il s'agit d'une demande pour installer 3 abris pour chevaux dans ses pâtures, à des endroits proposés par lui-même. Ceux-ci ne nécessitant pas de fondations,

P.DUPONT y est favorable.

D.RIGOLIN répond que nous avons obligation de nous reporter à notre document d'urbanisme, en l'occurrence le PLU, qui indique que l'emplacement désiré est en zone N.

Il s'est rendu dans les services de la DDTM à Péronne où la marche à suivre a été donnée : Faire établir par l'intéressé une demande de permis de construire (car 3 x 20 m2) en 4 exemplaires avec réponse dans les trois mois.

Madame BREHANT (chef des services à la CCPH) a fourni l'étude de programmation d'équipement scolaire.

J.HAPPE invite chacun des conseillers à en prendre connaissance (envoi sous forme numérisée ou papier, au choix). Une réunion "Urbanisme "est prévue le mercredi 30 Avril à 18h30.

JB.GRU informe de l'organisation d'un voyage à ROLAND GARROS, le premier samedi du tournoi : 30€ pour les non licenciés (sachant que l'entrée coûte 20€, il n'est demandé que 10€ pour participation aux frais de transport par car).

P.LEVERT rappelle l'intervention de la Gendarmerie dans le cadre d'une campagne de prévention des vols, le samedi 28 Avril à 15h30 au Foyer Rural.

Levée de séance à 22h20